

Nantes, le 5 novembre 2009

Rencontre avec le secrétaire général (SG) du Quai d'Orsay.

Quelques mois après sa nomination, le SG a souhaité visiter les services nantais et, à cette occasion, a rencontré les représentants locaux des organisations syndicales (OS) .

Avant de passer aux questions des représentants du personnel, le SG nous précise que cette visite des services nantais s'inscrit dans sa démarche de rencontre de tous les acteurs du MAEE: même si cela doit prendre du temps, le SG dit vouloir rencontrer les 78 sous directions du ministère.

La CFDT-MAE pose 3 questions:

- Quel avenir pour le Service central de l'Etat civil (SCEC)? Après avoir récupéré les transcriptions de l'état civil de Tunisie, ce sera très prochainement le tour des transcriptions du Maroc, toujours à effectifs constants. Le SCEC devra-t-il récupérer l'état civil de tous les postes?
- En corollaire, quel avenir pour le réseau consulaire? Après la perte de l'état civil, les consulats continueront-ils à assister les Français ou abandonneront-ils aussi cette mission, faute de moyens et de personnels ? N'est ce pas une erreur que d'éloigner le public de l'administration?
- Enfin, la CFDT a toujours milité pour l'implantation à Nantes de services parisiens: le SG a-t-il des projets de décentralisation?

Les réponses du SG:

- Le MAEE n'échappera pas à la RGPP 2 (la commission est déjà "activée") ni à la RGPP 3 qui se profile, ... même si le Quai d'Orsay représente 1% du budget de l'Etat et 0,3% de l'effectif des titulaires de la fonction publique, même si nous avons beaucoup "donné" ces dernières années, même si notre administration présente ce particularisme de fonctionner dans un maillage planétaire...

Le SG nous rappelle que l'Etat n'a pratiquement plus de marges de manœuvre avec des recettes en baisse et un endettement qui explose.

Tout cela pour nous dire que l'avenir est très sombre, que ce soit au SCEC ou dans le réseau consulaire.

Comme il faut malgré tout rester positif, le SG nous explique que « le contact avec le public n'est pas indispensable que ce soit à Nantes ou à Tanger : le SCEC en fait la preuve avec 90% d'actes dématérialisés ».

- Corollaire : le service aux Français de l'étranger (assistance et protection) est certes une mission du MAEE ... mais celle-ci doit s'effectuer "à des coûts acceptables".
- Décentralisation vers Nantes : le ministre avait promis de maintenir le bassin d'emplois. C'est fait, mais dans le contexte actuel, il ne faut pas s'attendre à plus...

Le SG va également préciser quelques points d'actualité:

- modulation des primes : elle est indispensable, le MAE souffrant d'un "excès d'égalitarisme". Il faudra trouver des critères correspondants aux métiers très particuliers du MAE (éléments d'évaluation pertinents avec nos métiers et respectueux du service public).

- réseau culturel: la réforme du réseau s'appuie sur l'idée de différencier ce qui relève de la diplomatie et ce qui relève de l'exécution. La Direction générale de la mondialisation devra définir une stratégie culturelle - actuellement inexistante - et l'opérateur parisien la mettra en musique. Le réseau culturel reste rattaché aux ambassades pour les 3/4 années à venir et ensuite son transfert à un opérateur sera - ou non - décidé.
- Institut diplomatique et consulaire: le SG souligne qu'il n'a jamais été question de délocaliser l'IFAAC à Paris. Au contraire, le nouvel institut diplomatique va largement s'inspirer de cette expérience réussie. A ce propos, il a tenu à souligner qu'il avait rencontré à Nantes des agents qui exerçaient un véritable métier, dépositaires d'un savoir-faire unique dans la fonction publique.

Que penser de cette rencontre?

Tout d'abord un SG manifestement désireux de mieux connaître agents et services du ministère et soucieux de s'exprimer sans "langue de bois".

Ensuite... ensuite il y a l'avenir proche... un avenir plutôt sombre.

Après avoir subi de multiples dégraissages au point que tous s'accordaient à dire que nous "en étions à l'os", l'étape ultime est en cours de réalisation : l'amputation.

Après le réseau culturel, c'est au tour du réseau consulaire d'être visé. Il doit s'adapter nous a dit le SG. Par exemple, en accordant des "délégations consulaires" à des acteurs économiques ou culturels, en dématérialisant tout ce qui peut l'être et en réduisant le service aux Français à des dépenses "raisonnables" (sic).

Dans ce contexte, quel avenir pour le SCEC ? Le rapatriement de la transcription des actes du Maghreb est une première étape, le test grandeur réelle d'un projet de plus grande échelle qui vise à centraliser à Nantes l'ensemble des transcriptions. Avec quels moyens humains pour le SCEC ? Ou est-ce la dernière étape avant cette fameuse « grande préfecture des français de l'étranger » et l'externalisation de l'Etat civil...

Et plus largement, quel avenir pour le MAEE et ses agents ?